

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

ARRETE TEMPORAIRE N° 093/2019

**O B J E T : Règlementation de la circulation  
parkings de la halle, parkings de la bibliothèque  
fête foraine.**

---

NOUS, MAIRE de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art. L 2211, L 2212-1 et L 2212-5.  
VU le code de la route

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans le secteur intéressé afin d'éviter tout accident et de permettre le déroulement normal de cette manifestation.

**CONSIDERANT** que le secteur en cause se trouve à l'intérieur des limites de l'agglomération.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : la circulation et le stationnement seront interdits du jeudi 09 juillet 2020 au mercredi 15 juillet 2020 sur les parkings de la halle, parkings de la bibliothèque durant la manifestation, ceci afin de permettre l'installation des manèges.

**ARTICLE 2** : le passage sera préservé pour permettre la circulation des véhicules de police et de secours.

**ARTICLE 3** : ampliation du présent arrêté, sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie à VAUGNERAY
- Monsieur le responsable de la Police municipale de GREZIEU LA VARENNE
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 07 juillet 2020

LE MAIRE : B. ROMIER

